

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2025 à 19h00

Réunion sur convocation du 14/02/2025 adressée par mail le 14/02/2025 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour de la séance et validation des PV du 28/11/2024 et du 19/12/2024
2. ONF : coupes 2025 et devis travaux
3. Plan Communal de Sauvegarde
4. Convention pour l'installation d'un relais téléphonique
5. Location appartements les charmilles
6. Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT (8)

Excusé avec procuration : Yann PATULA donne procuration à Yann ROTA (1),

Céline COLAS est élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h06

Présence de Gabriel LECOMTE, agent technique ONF qui va présenter au conseil municipal le bilan 2024 ainsi que les prévisions pour 2025.

La commission bois s'est réunie le 04/02/2025 pour évoquer tous ces sujets.

En 2024, 317 m³ de bois, issus de la parcelle 26, ont été vendus à la scierie Ducret (coupe sanitaire), 180 m³ toujours à la scierie Ducret en provenance de la parcelle 4 (coupe de jardinage, invendue depuis 2022). Les chablis de 2023 et 2024 pour un volume de 828 m³ ont été vendus à M. Pralon de Savoie. Le total des recettes liées aux ventes de bois en 2024 s'élève à 24 710 €.

Pour 2025, dans un souci de gestion de la crise sanitaire forestière au niveau régional et de régulation du marché du bois, l'ONF en lien avec les COFOR (Association des COmmunes FORestières) propose de réduire la mise sur le marché à 30% du volume en bois verts et 70 % en bois secs résineux. Pour Meussia, une coupe sanitaire de 680 m³ environ est prévue sur la parcelle 25 pour environ 13959 €. Une coupe sanitaire est également prévue sur les parcelles 16/19/21/22 pour environ 330 m³ et environ 8878 €. Environ 350 m³ de chablis seront vendus cette année. Une coupe de jardinage de 80 m³ de feuillus dans la parcelle 7 devrait rapporter environ 1600 €.

Des travaux de maintenance des limites sont à prévoir sur les parcelles 13 à 17. La commune relève l'intérêt de ce travail de maintenance mais ne valide pas le devis ONF pour l'instant et souhaite demander un devis auprès d'un autre prestataire.

Les limites étant encore relativement bien visibles, les travaux définis sont, sur l'ensemble du parcellaire concerné, brossage et application d'une couche de peinture.

L'affouage est toujours en cours avec une date limite d'exploitation au 15/04/2025.

Il est à noter que les plans de chasse par l'ACCA de Meussia/Coyron sont, globalement, respectés mais que la pression du cerf est toujours aussi importante.

Avec les nombreuses coupes sanitaires, les membres du Conseil Municipal se posent la question du renouvellement de ces surfaces exploitées. Certaines zones pourraient faire l'objet de reboisement, mais tout projet devra prendre en considération la pression du gibier en plus de l'adaptation au changement climatique. Sur les autres surfaces, traitées en peuplements irréguliers mixtes (feuillus-résineux), les membres présents font le constat d'une baisse importante du nombre de tiges et du volume sur pieds du fait des chablis successifs. Cette tendance importante et rapide, fragilise d'autant plus les peuplements sur pieds, plus exposés au vent, à la chaleur et au soleil. Le maintien d'un peuplement de feuillus notamment apparaît nécessaire pour favoriser la régénération naturelle. Une réflexion est à engager, pour, si possible, organiser une partie des lots d'affouage sur le domaine communal ne bénéficiant pas du Régime Forestier (nettoyage dans les chemins ruraux ; parcelles forestières ...).

Il est nécessaire de faire intervenir rapidement une pelleteuse pour sortir les bois de la parcelle 25 en cours d'exploitation. Le devis présenté par Tella Environnement est accepté.

Fin de l'intervention de l'agent ONF et départ à 19h50.

1. Validation de l'ordre du jour de la séance et validation des PV du 28/11/2024 et du 19/12/2024

Après lecture, l'ordre du jour est validé avec l'ajout d'un point supplémentaire sur l'éventuel achat de parcelles à la succession Boisson Jacky.

Les procès-verbaux sont approuvés.

2. Achat de terrains à la succession Boisson Jacky

La commune de Meussia a reçu le 30/01/2025 un courrier de l'étude Jurisnotaires de Lons le Saunier. Elle a la possibilité d'exercer son droit de préemption sur des parcelles appartenant à la succession de M. Boisson Jacky.

Le détail des parcelles est le suivant :

section	numéro	lieudit	nature	ha	a	ca
A	165	La fraite	futaie	0	18	10
B	207	chantria	terre	0	20	30
C	285	Château sarasin	taillis	0	16	60
C	331	A la cabusse	pâture	0	15	60
C	332	A la cabusse	taillis	0	45	70
C	666	Cote begua	pré	0	41	75

D	282	Sous la cote de maisod	lande	0	13	10
Contenance totale					1ha 71a	15ca

ainsi qu'une surface de 74a 21 ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée A 195/sous la fraite/futaie de 1ha 64a 20 ca.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité, **accepte** le prix de mille euros hors frais.

Délibération 39328-2025-1 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

3. ONF : coupes 2025 et devis travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

COUPES PROPOSEES EN 2025		Volume commercial prévisionnel (m3) (1)				
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé
7 ja	JAI (Jardinage Bois industrie)	11,26	0	80	80	Bloc et sur pied
16 ex	RAS (Rase raison sanitaire)	0,29	30	0	30	Contrat gros bois résineux
17 ex	RAS (Rase raison sanitaire)	0,15	20	0	20	Contrat gros bois résineux
18 ex	RAS (Rase raison sanitaire)	0,7	50	0	50	Contrat gros bois résineux
19 ex	RAS (Rase raison sanitaire)	0,3	50	0	50	Contrat gros bois résineux
21 ex	AMEL (Amélioration)	6,59	120	0	120	Contrat gros bois résineux
22 ex	AMEL (Amélioration)	12,63	40	0	40	Contrat gros bois résineux
		Volumes totaux	310	80	390	

Délibération 39328-2025-2 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

Le devis pour les travaux de maintenance 2025 n'est pas validé. La commune souhaite demander un devis auprès d'un autre prestataire. Les limites étant encore relativement bien visibles, les travaux définis sont, sur l'ensemble du parcellaire concerné, brossage et application d'une couche de peinture.

1. Plan Communal de Sauvegarde

Comme indiqué dans de précédents procès-verbaux, la commune de Meussia a initié l'élaboration du Plan de sauvegarde de la commune (PCS).

Mme le Maire remercie Maxime Ballaud, adjoint, qui a piloté ce travail ainsi que l'ensemble des personnes qui y ont participé.

Ce soir, le projet arrive à son terme et est présenté aux conseillers. Il sera aussi envoyé aux différents participants avant la validation définitive.

Le PCS est un **document opérationnel** d'aide à la gestion de crise qui s'adresse aussi bien à la petite commune qu'à la grande agglomération.

Pour cela il peut prendre plusieurs formes mais respectera à minima l'organisation suivante :

- Présentation générale de la commune
- Rédaction d'un diagnostic des risques
- Organisation de la réponse communale (moyens d'alerte, hébergement, PCC)
- Élaboration de fiches scénario
- Élaboration de fiches réflexes/ fiches actions
- Annuaire de crise

Étape 1 : structurer le projet

- Mobiliser des élus et désigner un chef de projet
- Réaliser le bilan des outils déjà en place et faire l'état des lieux des moyens existants
- Évaluer les ressources internes disponibles
- Créer un comité de pilotage

Étape 2 : évaluer les risques

- Réaliser le diagnostic des aléas recensés sur la commune :

Recueil des documents communaux concernant les risques présents, le document communal synthétique (DCS), le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),

Recherche d'informations supplémentaires dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) et sur la base gouvernementale Géorisques)

- Définir les enjeux :

Recensement des ERP situés en zone à risques, infrastructures sensibles, personnes vulnérables

- Créer les scénarios, stratégie d'intervention, carte des risques SIG...

Étape 3 : recenser les moyens et l'organisation communale, préconiser des solutions complémentaires

- L'alerte : moyens, procédure, cible
- La gestion de crise : organigramme, poste de commandement communal, fiches missions...
- L'annuaire de crise et le recensement des moyens (personnes fragiles, répertoire des salles communales d'hébergement, associations ressources...)
- La création de fiches outils (main courante, gestion d'un centre d'accueil, aide à la décision...)

Étape 4 : rédiger le PCS / DICRIM et organiser un exercice de crise

- Valider les documents produits avec les différents acteurs internes
- Sensibiliser l'ensemble des riverains au plan communal de sauvegarde via le DICRIM
- Former les différents intervenants dans sa mise en œuvre concrète
- Tester le PCS à travers des exercices réguliers et le mettre à jour

Notre PCS répond à ces critères et la Préfecture nous a fait un premier retour sur sa

complétude.

1. Convention pour l'installation d'un relais téléphonique

Dans le cadre du programme « New deal Zones Blanches », la commune va être dotée d'un relais téléphonique 4G mobile qui concerne les opérateurs Orange, SFR, Free mobile, Bouygues Telecom.

L'emplacement retenu pour installer le relais est la parcelle D 400 sur une surface de 100 m²,

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité, décide de louer pour 12 ans cette portion de parcelle D 400, fixe le tarif annuel à 2 000 euros HT (deux mille euros hors taxe), et précise qu'une augmentation de 0.5 % aura lieu tous les ans à la date anniversaire.

Délibération 39328-2025-3 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

2. Location appartements les charmilles

Suite au départ de Mme GUYETANT Claire en septembre 2024 et à quelques travaux dans l'appartement, un diagnostic de performance (DPE) a été effectué en début d'année 2025. Les résultats permettent à la commune de continuer à louer cet appartement.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité, décide de louer à M. MORNICO Mathieu cet appartement de 63 m², avec un bail de trois ans.

Le prix mensuel du loyer sera de 250 euros et celui des charges mensuelles de 40 euros.

La location débutera au 1^{er} avril 2025.

Délibération 39328-2025-4 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

Suite au départ de Mme ROCHE Anaïs le 30/09/2024 et à quelques travaux dans l'appartement, un diagnostic de performance (DPE) a été effectué en début d'année 2025. Les résultats permettent à la commune de continuer à louer cet appartement.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité, décide de louer à Mme GONCALVES Delphine cet appartement de 69 m², avec un bail de trois ans.

Le prix mensuel du loyer sera de 375 euros et celui des charges mensuelles de 75 euros. La location débutera au 15 mars 2025.

Délibération 39328-2025-5 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

3. Questions diverses

- **Fibre** : quelques zones supplémentaires vont devenir raccordables à la fibre courant mars 2025.

- **Berrod** : une réunion avec le responsable du site, l'Etablissement Public Foncier (EPF) et SEDIA a eu lieu le 31 janvier, en présence du Maire et des adjoints.

(SEDA est un organisme travaillant auprès des collectivités pour des opérations d'aménagement foncier)

L'objectif était de présenter en détail le site à ces deux organismes afin d'envisager une réflexion sur les possibilités d'accompagnement, financier et technique dans ce dossier.

- **PLUi** : plusieurs réunions ont eu lieu depuis le début de l'année. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devrait être voté au prochain conseil communautaire du 4/3. Une prochaine réunion de travail aura lieu à Meussia le 12/3 et une réunion publique sera organisée le même jour à Moirans en Montagne à 18 heures.
- **Nuisances sonores** : un habitant de la commune a envoyé un courrier en mairie pour se plaindre d'abolements de chiens récurrents. Un courrier va être adressé aux personnes concernées.
- **Elections législatives partielles** : elles auront lieu dimanche 30 mars et dimanche 6 avril 2025.

Fin de la séance à 21h22

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 24/03/2025 et publié sur le site internet de la commune le 25/03/2025.

La secrétaire de séance,
Céline COLAS

Mme le Maire,
Isabelle TISSOT